

Image not found or type unknown



ai je le droit de travailler en France avec ma carte de séjour italienne illimitée

Par **Zay**, le **07/05/2022** à **12:52**

bonjour,

je suis hébergé chez un ami, je suis de nationalité tunisienne, j'ai une carte de séjour italienne illimitée. j'ai une promesse d'embauche dans le domaine de la restauration. ai-je le droit de travailler en France ? quelles sont les démarches à suivre ?

cordialement,